

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01044 Numéro SIREN : 811 882 281 Nom ou dénomination : 4M FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013228

GTC Toulon

Bordereau de numérisation d'un bilan

AB8305690762



SIREN : **811 882 281**

N° GESTION : **2015B01044**

RAISON SOCIALE : 4M FERMETURES

TYPE PIECE : Bilans du dépôt n°B2019/013228 (date clôture : 31/12/2018 sur 12 mois) déposé l

REF. PIECE : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

DATE BORDEREAU : 28/11/2019



AB8305690762

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU LE 26 JUIN 2019

Sur exercice clos le 31/12/2018

I

L'an deux mille dix-neuf, et le 26 juin, à 19 heures, les actionnaires de la société 4M FERMETURES, SAS au capital de 10 000 € divisé en 1000 actions de 10 € chacune, a réuni au siège social, la présente assemblée générale ordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MOSA Fabrice.

Le Président Monsieur MOSA Fabrice, réalise l'appel des actionnaires et constate les présents :

Est présent : Monsieur MOSA Fabrice titulaire de 700 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur MERIADEC Flavien titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur PIERACCINI Martin titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur PIERACCINI Antoine titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

FA GH AP MP

Soit la totalité des actions formant le capital social. En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

II

Le Président dépose ensuite devant l'assemblée et met à sa disposition :

1. La copie des lettres de convocation à l'assemblée générale.
2. La feuille de présence à l'assemblée générale.
3. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.
4. Les statuts de la société.
5. L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultat et grands livres, annexe) à la date de clôture de l'exercice.
6. Le rapport de gestion du président.
7. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée générale donne acte au Président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées.

III

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 et des rapports qui les concerne : a) Rapport de gestion du président b) Rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Rémunération du Président ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;

Puis le Président présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant dénoncés. Lecture faite, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

FM *FM* *AP* *MP*

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après présentation du rapport de gestion du président et connaissance prise des rapports sus mentionnés, approuve les opérations traduites dans ces comptes clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés, lesquels documents font apparaître un résultat net comptable positif de 26 615 euros. Le président prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4, du Code général des impôts, n'a été déduite au titre de l'exercice clos.

Les actionnaires ont fait lecture point par point des informations et propositions figurant dans le rapport de président sur les comptes de l'exercice soumis à approbation. Chaque actionnaire a inscrit sa décision au regard de chaque point figurant dans ledit rapport et y a apposé sa signature pour validation.

Il en résulte que l'assemblée générale donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises décide d'affecter, sur proposition du président, le résultat net comptable bénéficiaire ordinaire constate que le résultat net comptable de 26 615 € de l'exercice de la manière suivante :

- En report à nouveau bénéficiaire pour la somme de 26 615 €

Cette résolution, mise aux voix adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et constatent l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FvA FvA AF MP

Résolution 4 : Rémunération du président

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération allouée au Président pour l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal établi par le Président, a été signé par les actionnaires.

Le Président : Fabrice MOSA

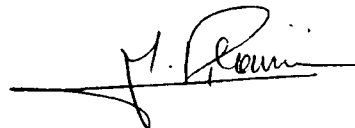
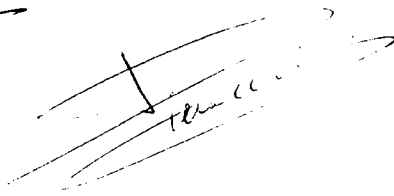
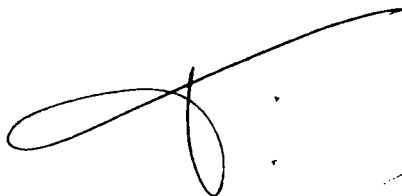


Les actionnaires :

MERIADEC Flavien

PIERACCINI Antoine

PIERACCINI Martin



4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 26 JUIN 2019

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation.

Ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- le chiffre d'affaires est de 514 405 euros ;
- Les subventions d'exploitation reçues s'élèvent à 967 euros ;
- Les autres produits s'élèvent à 107 euros ;

Le total des produits d'exploitation s'élève donc, au titre de cet exercice, à 515 532 euros.

Au titre des charges d'exploitation :

- les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élèvent à 200 005 euros ;
- la variation de stock est à - 5 890 ;
- les autres achats et charges externes sont de 111 925 euros ;

FMA AP MP

- les impôts taxes et versements assimilés sont de 2 973 euros ;
- Les salaires et traitements s'élèvent à 130 333 euros ;
- Les charges sociales s'élèvent à 41 237 euros ;
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4 563 euros ;
- Les autres charges s'élèvent à 9 euros.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 485 155 euros.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est bénéficiaire à 30 378 euros contre un résultat bénéficiaire de 94 204 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 142 euros ;

Compte tenu d'un résultat exceptionnel déficitaire de (-) 205 euros.

Et, après constatation d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 3 699 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'établit à 26 615 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 73 955 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élevait à 312 382 euros, contre 264 639 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

II.1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de ce second exercice, le chiffre d'affaires a augmenté de 18.11%.

Les charges d'exploitation ont fortement augmenté, ce qui a fait baisser le résultat d'exploitation de (-) 67.75%. Cependant, malgré cette baisse on constate un résultat d'exploitation positif à 30 378 €.

La société doit donc consolider son chiffre d'affaires et fidéliser sa clientèle tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation afin de se développer harmonieusement, de renforcer ses capitaux propres et de consolider son niveau de trésorerie.

Il est ici rappelé que Monsieur Fabrice MOSA exerce les fonctions de Président appointé car un contrat de travail a été conclu avec la société 4M FERMETURES pour son poste de Président. Les frais de personnel sont en forte hausse de 27.42% mais les dépenses sont rationalisées de telle sorte que le seuil de rentabilité puisse être rapidement dépassé.

Ainsi, grâce à la bonne gestion dynamique mais prudente du Président, le prochain exercice permettra de reconstituer les capitaux propres et assurer la pérennité à long terme de la société.

FM PM AP MP

II.2. Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement important dans la vie de la société n'a été constaté postérieurement à la date de clôture de l'exercice écoulé.

II.3. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Une hausse a été constatée sur le chiffre d'affaires 2018 par rapport à celui de 2017.

Nous espérons malgré tout inverser la tendance pour la prochaine année notre développement sur la lancée de notre premier exercice tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement afin de dépasser le seuil de rentabilité d'exploitation et consolider nos capitaux propres.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de ce dernier exercice clos.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le gain net comptable de 30 378 euros sera reporté dans le report à nouveau créditeur de l'exercice précédent.

La consolidation des capitaux propres est une démarche de gestion impérative pour une société naissante au risque de faire face à des difficultés de trésorerie qui pourraient provoquer une situation pouvant remettre en cause la pérennité de la société.

S'agissant du second exercice clos, nous vous rappelons que les capitaux propres n'ont pas été entamés pour plus de moitié et qu'il n'est pas nécessaire de statuer sur la continuité d'exploitation.

V. RESULTAT FISCAL

Le résultat fiscal est un bénéfice de 24 663 €, après la réintégration du montant de 3 699 € au titre de l'impôt sur les sociétés et la déduction d'un montant de 5 856 € au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, dont un montant la totalité du montant de 24 663 € est soumis au taux d'impôt réduit à 15%.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

VIII. ACTIONNARIAT SALARIE

FvA ffa AP MP

L'effectif du personnel salarié permanent à la date de clôture de l'exercice est égal à : 5, en la personne de Monsieur Fabrice MOSA, dirigeant, et des employés Messieurs BALLESTER Gilles et Fabien, LOPES, et ICARDI. Monsieur Fabrice MOSA détient une participation de 70% au capital social de la société à la clôture de l'exercice écoulé.

IX. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENT

Monsieur Fabrice MOSA, Président, a été nommé statutairement aux termes de l'article 28 des statuts pour une durée indéterminée, à compter du 1er juin 2015.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que la rémunération du Président est fixée à un montant de 1 700 € net par mois.

XI. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Depuis la loi de modernisation de l'économie, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes. Toutefois, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- * total du bilan supérieur à 1 million d'euros ;
- * montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ;
- * nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice supérieur à 20.

XII – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Non applicable.

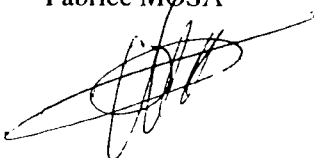
XIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, de conventions réglementées, directement ou indirectement, entre la Société et les associés ou la Société et son Président. Toutefois, il a été conclu un contrat de travail aux conditions normales pour le poste salarié du président Monsieur Fabrice MOSA.

* *
*

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

Le Président
Fabrice MOSA



Fa / FA AS MP

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 établi le présent rapport sur les conventions règlementées concernant les opérations de l'exercice écoulé.

**

*

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, directement ou indirectement, entre la Société et les associés ou la Société et son Président, de conventions règlementées.

Nous vous remercions de votre confiance,

Le Président



Fm JN AP MP



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case				SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case	
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 4M FERMETURES	2012 AVENUE DE TOULON
SIRET 81188228100017	83260 LA CRAU
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	24 663		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	SII cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04 94 147 147	conforme à l'originale Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 13/03/2019 Lieu: LA CRAU
Tél:	Qualité et nom du signataire: Président directeur général
	Signature: MOSA BOURICH

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD à la rubrique « NOUVEAUTES »)

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065 bis-SD 2019			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres			
		a		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L. Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires. 5	Rembours- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
1 M MOSA FABRICE PRESIDENT 241 R MARC DELAGE RESID LES CHARMILLES BAT 3 83130 LA GARDE		700	2018				
M PIERACCINI ANTOINE 12 C DES ROUBEAUDS 13500 MARTIGUES		100	2018				
M PIERACCINI MARTIN 12 C DES ROUBEAUDS 13500 MARTIGUES		100	2018				
M MERIADEC FLAVIEN 18 R DEGAS 13480 CABRIES		100	2018				
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		105 447	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
			MVLT réalisée au cours de l'exercice				
			MVLT restant à reporter				

Formulaire obligatoire (art. 302, Section
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4M FERMETURES					Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 2012 AVENUE DE TOULON					83260 LA CRAU					
Numéro SIRET * 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7										
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					Durée de l'exercice précédent * 1 2					
					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
					3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7			
ACTIF					Brut		Amortissements - Provisions		Net	
					1		2		3	
									4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	20 580	030	10 304	10 276	14 839		
	Immobilisations financières * (1)		040	5 400	042		5 400	5 400		
	Total I (5)		044	25 980	048	10 304	15 676	20 239		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	15 780	052		15 780	9 890		
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	94 151	070		94 151	65 473		
		Autres * (3)	072	25 719	074		25 719	2 706		
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	160 450	086		160 450	163 244			
Charges constatées d'avance *		092	607	094		607	3 087			
Total II		096	296 706	098		296 706	244 400			
Total général (I+II)		110	322 686	112	10 304	312 382	264 639			
PASSIF					Exercice N		Exercice N-1			
					NET		NET			
					1		2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10 000	10 000			
	Ecart de réévaluation		124							
	Réserve légale		126			1 000	1 000			
	Réserves réglementées *		130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131							
	Report à nouveau		134			148 176	74 222			
	Résultat de l'exercice		136			26 615	73 955			
	Provisions réglementées		140							
	Total I		142			185 792	159 176			
	Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			66 296	42 840			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)		169	27 457		60 294	62 623			
	Produits constatés d'avance		174							
	Total III		176			126 591	105 463			
Total général (I + II + III)		180			312 382	264 639				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 4M FERMETURES**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits		Charges		Produits		Charges	
	209	210	215	217	214	218	222	224
Ventes de marchandises *		210						
Production vendue		214			514 405		435 523	
Production stockée *		218						
Production immobilisée *		222						
Subventions d'exploitation reçues		224						
Autres produits		226			867		1 500	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		230			261		815	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		232			515 532		437 838	
Variation de stock (marchandises) *		234						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		236						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		238			200 005		127 350	
Autres charges externes * :		240			(5 890)		(9 392)	
Impôts, taxes et versements assimilés		242			111 925		86 466	
Rémunérations du personnel *		244			2 973		2 692	
Charges sociales (cf. renvoi 380)		250			130 333		102 285	
Dotations aux amortissements *		252			41 237		29 792	
Dotations aux provisions		254			4 563		4 436	
Autres charges		256						
Total des charges d'exploitation (II)		262			9		5	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		264			485 155		343 634	
Produits financiers		270			30 378		94 204	
Produits exceptionnels		280			142		141	
Charges financières		290						
Charges exceptionnelles		294						
Impôts sur les bénéfices *		300			205			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		306			3 699		20 391	
B - RÉSULTAT FISCAL		310			26 615		73 955	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312			26 615			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316						
Provisions non déductibles *		318						
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		322						
Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		324			3 699			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		330			205			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		251						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
Entreprise nouvelles (44 septies)		997						
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		998						
Divers ZFA (44 quaterdecies)		999						
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		342						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		350					5 856	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352			24 663			
Déficits antérieurs reportables *		356						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		360						
		370			24 663			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		205
Total des réintégrations diverses	330	205

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		5 856
Total des déductions diverses	350	5 856

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 799	442		444		446	13 799		13 799	
	Installations générales agencements divers	450	2 841	452		454		456	2 841		2 841	
	Matériel de transport	460	500	462		464		466	500		500	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 441	472		474		476	3 441		3 441	
Immobilisations financières		480	5 400	482		484		486	5 400		5 400	
TOTAL		490	25 980	492		494		496	25 980		25 980	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 988	532	3 102	534		536	7 090	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	625	542	687	544		546	1 312	
	Matériel de transport	550	414	552	86	554		556	500	
	Autres immobilisations corporelles	560	714	562	688	564		566	1 402	
TOTAL		570	5 741	572	4 563	574		576	10 304	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values				
									Court terme *	Long terme			
									⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
8													
9													
10													
TOTAL		578		580		582		584		586		588	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579				Régularisations	590		583		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)											591		
TOTAL									596		585		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Sepuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	61 544
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	50 503
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 8
DGFIP N° 2033-E-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	5
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	514 405
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	514 405
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	107
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	867
Variation positive des stocks				111	5 890
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	154
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	7 017
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	200 005
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	81 425
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	281 438
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	239 984
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	514 405	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne 143, portées en ligne 128)
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019
Page 9

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie) 2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL 83260

VILLE LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MOSA Prénom(s) FABRICE

Nom marital % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 700

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 241 Voie R MARC DELAGE

Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays

Titre (2) M Nom patronymique PIERACCINI Prénom(s) ANTOINE

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 12 Voie C DES ROUBEAUDS

Code postal 13500 Commune MARTIGUES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Page 10

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8 N° SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M FERMETURES
ADRESSE (voie) 2012 AVENUE DE TOULON
CODE POSTAL 83260 VILLE LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	PIERACCINI	Prénom(s)	MARTIN
Nom marital		% de détention	10.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	12	Voie	C DES ROUBEAUDS	Code postal	13500
		Commune	MARTIGUES	Pays	
Titre (2)	M	Nom patronymique	MERIADEC	Prénom(s)	FLAVIEN
Nom marital		% de détention	10.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	18	Voie	R DEGAS	Code postal	13480
		Commune	CABRIES	Pays	

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.